Liste de contrôle « Surveillance dans la gestion d'une pandémie »

Tâches	Acteurs
☐ Contrôler et, le cas échéant, exécuter les tâches figurant sur la Liste de contrôle « Préparation à une pandémie »	Tous

Réseaux internationaux

Tâches	Acteurs
☐ Intensifier les contacts et la collaboration avec les partenaires et les réseaux internationaux en matière de surveillance	OFSP, OSAV, OFEV, cantons, Swissmedic et Centres de référence

Dispositifs de surveillance

(voir également Surveillance des agents pathogènes)

Tâches	Acteurs
☐ Inscrire l'obligation de déclarer une maladie pandémique (maladie et agents pathogènes) dans l'ordonnance du DFI sur la déclaration d'observations en rapport avec les maladies transmissibles de l'homme (ODMT ; RS *818.101.126*) et l'intégrer au dispositif de surveillance (si cela n'a pas déjà été fait durant la préparation à la pandémie)	OFSP, Département fédéral de l'intérieur (DFI)
☐ Vérifier périodiquement s'il y a lieu de modifier l'obligation de déclarer, modifier l'ODMT en conséquence et mettre la modification en œuvre dans le dispositif de surveillance	OFSP, DFI
☐ Si nécessaire, mettre en place d'autres systèmes visant à procéder à des enquêtes épidémiologiques sur la base des données fournies par les systèmes de surveillance et à prendre des mesures de contrôle des infections chez l'être humain et l'animal	Cantons, OFSP et OSAV
☐ Examiner les possibilités et l'utilité de procéder à un monitorage des eaux usées aux fins de détection précoce des agents pathogènes et de leurs variants et, le cas échéant, les mettre en place et les activer	OFSP, Centre national de référence pour la surveillance des eaux usées (NRAM)

☐ Examiner régulièrement la possibilité et l'utilité du séquençage à des fins de détection précoce de nouveaux variants pathogènes dans des échantillons humains ou dans des échantillons d'eaux usées et, le cas échéant, mettre en place et activer le séquençage (surveillance génomique) ou l'adapter	OFSP, OSAV, centres de référence et centres de compétence (p. ex. EPFZ, Institut Suisse de Bioinformatique [SIB])
☐ Examiner la possibilité et l'utilité de la surveillance syndromique pour la détection précoce et la surveillance de la maladie pandémique (maladie et pathogènes) et, le cas échéant, la mettre en place et l'activer ou l'adapter	OFSP, médecins Sentinella, centres de référence, laboratoires sous contrat ou autres centres de compétence

Réseaux de laboratoires, centres de référence nationaux et autres centres de compétence

(voir également Diagnostic de laboratoire)

Tâches	Acteurs
☐ Faire procéder, le cas échéant, au transfert de méthodes à des laboratoires chargés du diagnostic primaire	OFSP, OSAV, centres de référence et autres centres de compétence
☐ Le cas échéant, inscrire dans l'ODMT l'obligation d'envoyer les échantillons humains au centre de référence, laboratoire sous contrat ou centre de compétence compétent	Hôpitaux, laboratoires, centres de référence, laboratoires sous contrat et centres de compétence

Systèmes de monitorage

(voir également Monitorage des mesures)

Tâches	Acteurs
☐ Vérifier périodiquement s'il faut adapter les systèmes cantonaux de traçage et de gestion des contacts en place – et procéder aux adaptations nécessaires – ou réévaluer la possibilité de se doter d'un système informatique centralisé de traçage ou d'une gestion centralisée des données et, si nécessaire, les mettre en place et les activer	OFSP et médecins cantonaux
☐ Examiner la procédure et le/les systèmes de monitorage de la vaccination (taux de vaccination et couverture vaccinale) chez les êtres humains et év. chez les animaux et, si nécessaire, les adapter ou les mettre en place et les appliquer	OFSP, OSAV et cantons
☐ Vérifier périodiquement s'il faut adapter les procédures et systèmes de transmission, de traitement et d'évaluation des données de monitorage ; mettre en œuvre les changements qui s'imposent	OFSP et cantons

☐ Vérifier si d'autres systèmes de monitorage sont nécessaires et, le cas échéant, les mettre en place et les activer (p. ex. monitorage de la mobilité, des absences parmi le personnel, des capacités hospitalières, de la disponibilité de biens médicaux, des dépistages répétés)	OFSP, OFPP, OSAV, év. autres autorités fédérales et cantons

Bereichsübergreifende Zusammenarbeit und Koordinierung (One Health-Ansatz)

Tâches	Acteurs
☐ Procéder périodiquement à une harmonisation transversale des objectifs en matière de détection précoce des nouveaux variants des pathogènes à potentiel pandémique et les aligner sur les objectifs internationaux, dans la mesure où cela est judicieux	OFSP en collaboration avec l'OSAV, l'OFEV et les cantons
☐ Coordonner la détection précoce des pathogènes à potentiel pandémique chez l'être humain et l'animal et l'aligner sur la surveillance internationale, dans la mesure où cela est judicieux	OFSP en collaboration avec l'OSAV, l'OFEV et les cantons